

L'Édito

Notre système de santé utilise de plus en plus d'informations sur l'état des personnes malades et/ou handicapées. La mise en place de nombreux outils numériques ou connectés doit permettre plus d'efficacité pour des soins de meilleure qualité avec des coûts moindres. Mais sommes-nous conscients des risques entraînés par le volume de données généré et la multitude de fichiers : caisse primaire d'assurance maladie, médecin généraliste, hôpital, pharmacie, le DMP (Dossier Médical Partagé). Pour les personnes handicapées ajoutons les fichiers de la MDPH et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales. Une personne malade ou handicapée a ses informations personnelles dans une forêt virtuelle de nombreuses bases de données à protéger.

Pour mieux garantir la vie privée, la France a adopté, le 25 mai 2018 en conformité avec l'Europe, le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) pour les données de santé et les données privées. Ce n'est que dans quelques mois qu'on commencera à évaluer cette protection.

Mais déjà le décret du 23 mai 2018 sur les personnes malades psychiatriques hospitalisées sous contrainte leur refuse le droit de s'opposer à l'utilisation de leurs données personnelles. Le traitement de données HOPSYWEB objet de ce décret concerne l'enregistrement obligatoire des personnes hospitalisées en soins psychiatriques sans consentement. L'accès sera autorisé par les ARS à du personnel non médical (préfet, maire, justice,...) selon des procédures définies.

L'Unafam a réagi avec l'ADESM (Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale) et la Fnapsy (Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie) et a demandé, le 4 juin dernier, la modification de ce décret.

Les actions que nous faisons en région, pour atténuer l'effet du décret précédent, sont la prévention de la maladie psychique et le suivi du respect des droits des personnes malades en :

- demandant la mise en place d'Urgences Psychiatriques qui interviennent au domicile de la personne malade ;
- examinant avec la CDSP (Commission des Soins Psychiatriques sans Consentement) la situation des personnes admises en soins psychiatriques sans consentement dans les hôpitaux psychiatriques ;
- aidant les familles qui ont leurs proches concernés par la justice et en formant le personnel du milieu pénitentiaire.

Nous sommes confrontés au dilemme entre bien se soigner, vivre en sécurité et protéger notre vie privée, notre liberté avec des données personnelles éparpillées sans maîtrise de notre part. Une vigilance permettra au moins d'en diminuer les effets négatifs.

Patrick Dauga
Délégué Régional



Sommaire

| | |
|---|-------|
| L'édito | p.1 |
| L'agenda régional | p.1 |
| Les lauriers de la Fondation de France 2018 | p.2-3 |
| Les assises de la santé mentale en Dordogne | p.3 |
| Un nouveau GEM à Jonzac (17) | p.4 |
| Représentations | p.4 |



Couverture du n° Hors-série n°3 « Un autre regard » -
1er prix Concours Art Postal 2017.

L'agenda régional

Formation « troubles psychiques » : le samedi 13 octobre à Limoges (87). Renseignements : Unafam Haute-Vienne (87@unafam.org / 06 81 31 57 29).

5^{ème} concours d'art postal l'UNAFAM 2018 : « Le conte/rêves d'enfants », participation jusqu'au 20 septembre 2018. www.unafam.org/Concours-d-art-postal-Unafam-2018.html

Colloque «Maladie psychique, déni et refus de soins» organisé par l'UNAFAM Gironde, le mercredi 10 octobre 2018 à l'Athénée Municipal de Bordeaux (33). Inscriptions sur invitation à partir du 01 septembre 2018, auprès de la délégation de la Gironde (33@unafam.org / 05.56.81.44.32).

Assises en santé mentale de la Dordogne le samedi 13 octobre 2018 à Périgueux (24). Renseignements : Unafam Dordogne (24@unafam.org / 06 12 92 59 09) (voir en p.3).

Formation continue des accueillants : le jeudi 29 novembre à Bordeaux (33) et le jeudi 13 décembre à Poitiers (86). Inscriptions : Unafam Nouvelle-Aquitaine (nouvelle-aquitaine@unafam.org / 05 45 95 30 38).

Lauriers Sud-Ouest 2018 de la Fondation de France : deux projets soutenus par l'Unafam distingués

Le mardi 22 mai 2018, la Fondation de France a remis ses prix au Musée d'Aquitaine à Bordeaux (33). Les lauriers de la Fondation de France ont été créés il y a 15 ans pour valoriser des initiatives afin qu'elles soient dupliquées et qu'elles en inspirent de nouvelles. Parmi les huit projets mis à l'honneur dans le Sud-Ouest cette année, deux sont soutenus par des délégations de l'Unafam dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques. M. Claude Hamonic et Mme Dominique Letamendia représentaient l'Unafam à cette cérémonie. Gros plan sur le fonctionnement des lauriers et les deux projets récompensés.

Chaque année, la Fondation de France distingue les initiatives les plus innovantes et exemplaires, parmi les milliers de projets soutenus. L'objectif des Lauriers : valoriser ces projets à la fois très divers et inspirants pour que dans leur sillon germent de nouvelles idées. Ces projets sont novateurs et exemplaires : ils apportent des réponses concrètes à des problématiques locales. Les projets sont sélectionnés par des jurys d'experts bénévoles et des Lauriers sont attribués dans toute la France. Les projets primés se situent dans trois domaines d'interventions : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement.

Les lauriers de la Fondation de France est un concours à différents niveaux. En régions, 13 Lauriers régionaux sont remis par les six fondations régionales de la Fondation de France (Nord, Grand Ouest, Grand Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest et Méditerranée). Ils reçoivent alors 2 000 € de subvention. En parallèle, les fondations régionales remettent des Trophées départementaux. Ceux-ci agissent comme un label, et sont gage d'exemplarité et de légitimité.

Les 13 lauréats régionaux concourent ensuite au Jury national avec 14 projets sélectionnés hors territoire couvert par les Fondations régionales : au final, ils seront 9 à être récompensés et percevront une aide de 6 000 €. La remise nationale s'est déroulée à la maison de la Radio à Paris le 25 juin 2018.

Huit projets ont été mis à l'honneur dans le Sud-Ouest : sept lauriers départementaux et un laurier régional. L'association Caminante a reçu le laurier départemental Landes pour sa résidence d'accueil de Clairbois. Le laurier régional a été attribué au SAS Béarn (Structure d'Aide par le Sport Loisirs) qui a mis en place un programme d'aide à l'emploi pour les personnes atteintes de troubles psychiques. Lors de la soirée de remise des prix, la fondation de France a rappelé son engagement auprès des populations touchées par la maladie psychique.

« Un lieu pour renouer avec une vie sociale ».

Le laurier des Landes : La résidence Clairbois, à l'initiative de l'association Caminante, s'adresse à des personnes souffrant de pathologies psychiques. Cette structure leur permet d'accéder à un logement individuel de type T1. La résidence leur donne également accès à des espaces collectifs afin qu'ils puissent tisser des liens sociaux et éviter l'isolement. La démarche contribue par conséquent à leur insertion dans un environnement local, et favorise la coopération entre les divers partenaires sociaux, médicaux, culturels et sportifs.



« La présidente de la fondation de France (à gauche), accompagnée du Président de Caminante, de professionnels de l'association et de bénéficiaires du projet » (photo : ©RÉGION NA).

L'Unafam est à l'initiative du projet, lancé en 2012 avec le bailleur social PACT et l'association Suerte devenue Caminante. Nous vous avons présenté plus largement ce projet dans notre lettre régionale n°5 de janvier 2018 (p.3). Le projet a été soutenu par la Fondation de France dans le cadre du programme « Maladies psychiques et vie sociale » à hauteur de 15 000€.

« Du bénévolat jusqu'à l'emploi ».

L'association paloise SAS Béarn a reçu le laurier régional de la Fondation de France Sud-Ouest pour son projet « du bénévolat jusqu'à l'emploi » qui repose sur l'idée d'adapter le poste de travail aux personnes et non l'inverse. Mme Dominique Letamendia, déléguée départementale des

Pyrénées-Atlantiques (64) représentait l'Unafam lors de la remise du prix. Elle nous présente ce projet dont l'Unafam 64 est partie prenante et les actions de la délégation pour l'emploi.

A Pau, la Structure d'Aide par le Sport-Loisir (le SAS Béarn), conventionnée en tant que GEM depuis 2005, est engagée depuis 18 ans dans l'insertion des personnes en souffrance psychique ou psycho-sociale. Le SAS compte plus de 300 adhérents, une trentaine de bénévoles et trois salariés. Pour beaucoup de ses adhérents, l'accès à l'emploi reste problématique. Un constat qui ne s'explique pas au regard des missions bénévoles que certains d'entre eux exercent avec la plus grande efficacité. C'est donc pour favoriser l'activité professionnelle de ces personnes exclues de par leur fragilité que le SAS Béarn met en place un programme inédit d'aide à l'emploi afin de faire accéder leurs compétences au monde du travail.

Parmi les 320 personnes adhérant au SAS Béarn, 50 ayant un parcours stabilisé et présentant de réelles dispositions à la reprise d'une activité professionnelle ont été pressenties pour participer au projet. Pour mieux cerner les compétences et les attentes de chacun, des ateliers collectifs intitulés « l'emploi

c'est pour moi » sont organisés et suivis d'entretiens individuels. En fonction des aptitudes repérées, des missions bénévoles (cours de langues étrangères, ateliers informatique, comptabilité, jardinage, entretien de locaux...) sont alors proposées aux personnes, au sein du Groupe d'Entraide Mutuelle de l'association ou à l'extérieur, pour leur permettre de mieux éprouver leur capacité au travail et de regagner en confiance.

L'objectif étant de mettre les personnes qui le peuvent en situation de travail rémunéré, avec l'aide de partenaires extérieurs. Ils travaillent sur le **concept de poste partagés** : trois ou quatre personnes peuvent travailler sur un poste en fonction de leur profil.

L'idée étant de rester au plus près des besoins de la personne, d'adapter le poste de travail aux personnes et non l'inverse, tout en assurant la continuité de la mission.

Les modalités de mise en œuvre s'apparentent à celles que l'on retrouve dans les "clubhouses", dispositifs apparus en 1940 aux Etats-Unis (il existe actuellement 330 clubhouses dont 200 en Europe et seulement trois en France).

« Des embauches prometteuses »

30 personnes ont participé aux ateliers et parmi elles, deux ont retrouvé une petite activité salariée (6h/semaine) dans la comptabilité. Trois nouvelles embauches sont attendues sur un poste d'accueil partagé. L'accès à ce travail rétribué a eu un réel impact sur la santé psychique des personnes qui se sentent à nouveau utiles et valorisées.

« Le partenariat avec l'Unafam 64 »

En 2016, l'UNAFAM a publié un "recueil des bonnes pratiques" pour l'accès à l'emploi de nos proches. Localement, en 2017, la délégation des Pyrénées Atlantiques a mis en place une **commission emploi** qui est rapidement devenue un collectif afin d'élargir les actions menées par chacun et d'en inventer d'autres.

L'objet de ce collectif, **CREA2A** (Collectif Ressources Emploi Accompagné et Autonomie) est de collecter des informations et d'appuyer des actions innovantes pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés psychiques.

A ce jour, il est composé des organismes suivants : Unafam 64, Epicerie sans fin à Sauveterre de Béarn, GEM "Le SAS Béarn" à Pau, le groupement Agora pour l'Emploi (Agence Paloise de Services), CRP Bétérette UGECAM à Pau (filiale de la Sécurité Sociale), Francis Fernandez, Consultant maintien en emploi Cap Emploi Landes, SIFA (Adapei 64), GEM "L'entretemps" à Pau, Gem Phoenix à St Jean de Luz, GEM "Les moments partagés" à Oloron, GEM de Biarritz, APF. Ce réseau continue à s'étoffer.

Une réunion plénière tous les deux mois réunit tous les membres du collectif qui rassemblent leurs informations et des actions locales innovantes. Deux sous-groupes (Béarn et Pays Basque) se réunissent chaque mois pour travailler sur leur secteur.

« Le soutien de la Fondation de France »

Avant de récompenser le projet du laurier régional 2018 avec une dotation de 2 000 € supplémentaire, la Fondation de France a soutenu ce projet à hauteur de 11 000 € sur deux ans, dans le cadre du programme « Maladies psychiques et vie sociale ».



Pascaline Rousseau Dewambrechie, présidente de la Fondation de France Sud-Ouest (au centre), Jean-Claude Taupiac, président du SAS Béarn, Gilbert Capblancq, directeur, des adhérents de SAS Béarn, Dominique Létamendia déléguée départementale de l'Unafam 64 et un représentant de l'Agence paloise de Service » (photo : ©RÉGION NA).

Cette aide a permis de financer l'organisation du dispositif, le travail de coordination et des déplacements.

Pour en savoir plus sur la résidence accueil Clairbois et l'association Caminante :

Résidence accueil Clairbois -12 avenue de la plage - 40530 LABENNE Océan.

Tél.: 05 59 45 10 56

<http://www.asso-caminante.fr/nos-etablissements/residence-accueil-clairbois/>

Pour en savoir plus sur le SAS Béarn et les Clubhouses :

<https://sasbeam.jimdo.com/>

<http://www.clubhousefrance.org/>

Pour connaître les appels à projet de la fondation de France : www.fondationdefrance.org

Pour télécharger la brochure 2018 :

https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/fondation_de_france_programmes.pdf

Fondation de France Sud-Ouest

(Dépt. : 16,17,24,33, 40, 47, 64)

29 rue Esprit des Lois

33000 Bordeaux

Tél : 05 56 52 03 07

E-mail : sudouest@fdf.org

Fondation de France Grand-Ouest

(Dépt.: 79,86)

5 rue Columelle

44000 Nantes

Tél.: 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Fondation de France Centre-Ouest

(Dépt.: 19,23,87)

40 avenue Hoche

CS 30001

75008 Paris

Tél.: 01 44 21 31 00

E-mail : fondation@fdf.org

Les assises de la santé mentale en Dordogne : « Pour et avec les usagers »

Trois partenaires issus de la Commission Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé de la Dordogne, Croix Marine 24, le CH Vauclaire et l'Unafam 24, organisent « Les assises en santé mentale en Dordogne » le samedi 13 octobre 2018 à Périgueux. Une journée dédiée à l'usager qui vit avec des troubles mentaux. Des interventions impliquées, dont celle d'une sociologue, des interviews de personnes concernées, des ateliers de réflexion, des temps d'échanges et des actions prioritaires à fixer.

Cette journée est ouverte aux professionnels de santé, de l'éducation, du social, du travail, élus et proches. Les organisateurs vous invitent à venir partager un moment qu'ils veulent **liant** pour ouvrir des perspectives au sein du territoire de la Dordogne.

Le programme définitif est en cours de réalisation. Le nombre de places est limité (200). Quelques places disponibles pour les délégations Unafam de Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent y assister.

Les Assises de la santé mentale en Dordogne
Salle du LUX, 87 rue Talleyrand- Périgord
24000 Périgueux, le 13 octobre 2018 de 9h à 17h.

Pour plus d'informations : Unafam Dordogne
06 12 92 59 09 - 24@unafam.org.



Association d'aide à la
Santé Mentale

CROIX-MARINE DORDOGNE

« L'Unafam 17 : marraine du nouveau GEM de Jonzac »

Le 19 janvier dernier, ont été inaugurés les locaux du nouveau Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Jonzac, parrainé par la délégation départementale de l'Unafam Charente-Maritime. Il existe un GEM à Marennes/St Pierre-d'Oléron, Rochefort et Saintes et deux GEM à La Rochelle, Françoise Frelin, bénévole à l'Unafam 17, revient sur la genèse du projet à Jonzac.



« Photo de l'inauguration avec Françoise Frelin de l'Unafam, les animatrices et des adhérents du GEM » (©Carboni, journal Haute Saintonge)

« Nous avons conscience qu'il était nécessaire d'en avoir aussi un dans le sud du département en raison du nombre de personnes concernées (4 000) dans la zone du Pays Royannais et de la Haute-Saintonge. En 2012, nous avons essayée de créer ce GEM à Jonzac. Sans succès, faute de crédit de l'ARS. En 2016, nous avons eu une opportunité financière de la part de cette même ARS. En accord avec l'hôpital de Jonzac, nous avons sollicité l'ADEI (Association Départementale pour l'Education et l'Insertion) qui a monté le dossier. En novembre 2017, nous avons eu l'accord de l'ARS pour la création du GEM. »

Le GEM est situé au 8 rue du Docteur Laporte dans des locaux accueillants dotés d'une salle avec une petite cuisine, d'un poste informatique, d'une salle d'activité et d'un bureau pour les deux animatrices salariées. Il est ouvert tous les après-midi de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et un samedi sur deux de 11h à 17h (semaine paire). L'association, créée par les adhérents, propose des activités variées : marche, atelier cuisine, informatique, sorties, jeux de société, atelier créatif, peinture...

L'ouverture d'une antenne sur Royan est prévue en cours d'année.

Contact : GEM de Jonzac, 8 rue du Docteur Laporte 17500 Jonzac. Tel : 05 46 86 24 54.

Les GEM ont été créés en 2005 en France (loi handicap du 11 février 2005). Ce sont des lieux de rencontre, d'échange et de soutien entre les adhérents, dont l'objectif premier est la création d'un lien social et la lutte contre l'isolement. Ils n'ont pas vocation à délivrer des prestations et des services médico-sociaux, mais peuvent favoriser l'accès aux soins et à un accompagnement médico-social de leurs adhérents. Ainsi le GEM est un lieu de rencontre non médicalisé, mais pouvant contribuer au processus de rétablissement. Lieux de loisirs et de rencontres, par et pour les usagers et ex-usagers en psychiatrie. Les GEM sont avant tout des lieux de convivialité et de lutte contre la solitude.

Pour en savoir plus sur les GEM, vous pouvez consulter le cahier pédagogique de la CNSA de mai 2017 qui leur est consacré : https://www.cnsa.fr/documentation/cahierpedagogique_gem.pdf.

Service social régional :

Permanences téléphonique de Mme **Noémie Spanhove**, assistante sociale régionale, **les vendredis** de 10h à 13h au **05 17 86 01 25** (numéro non surtaxé).

Nos représentations

Rencontre avec la CVA (Commission de la Vie Associative) et COPIL Unafam Nouvelle-Aquitaine le mardi 24 avril à Angoulême (16).

Participation au Salon Longevity les 15 et 16 mai à Bordeaux (33).

Remise des lauriers de la Fondation de France, le mardi 22 mai à Bordeaux (33).

Assemblée annuelle de la Délégation Unafam Dordogne le jeudi 24 mai à Périgueux (24).

Réunion du comité d'experts stérilisation à visée contraceptive le jeudi 14 juin à Bordeaux (33).

Assemblée générale de F.A.S. Nouvelle-Aquitaine le samedi 16 juin à Limoges (87).

Commission de sélection de l'appel à candidature de labellisation de nouveaux conseils locaux en santé mentale (CLSM) en Nouvelle-Aquitaine le mercredi 20 juin à Bordeaux (33).

Rencontre des délégués régionaux de l'Unafam et Assemblée générale annuelle de l'Unafam les 20 et 21 juin à Paris (75).

Réunion de la Commission Spécialisée médico-sociale de la CRSA le mardi 26 juin à Angoulême (16).

Conseil d'administration du CREAI le vendredi 29 juin à Bordeaux (33).

3ème journée de réflexion sur le Projet Régional de Santé le mardi 03 juillet 2018 à l'Isle-d'Espagnac (16).

Directeur de la publication : Patrick Dauga

Rédacteurs : Patrick Dauga, Martine Dos Santos, Marie-Pierre Guitard, Dominique Letamendia.

Lettre réalisée avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

